

DEMANDE INITIALE DE CARTE D'IDENTIFICATION ULM

Dans le cadre d'une première identification d'un ULM ou d'une mutation de propriété

Coordonnées du titulaire

NOM ⁽¹⁾ :	Prénom :	Date de naissance :
Raison sociale ⁽²⁾ <input type="checkbox"/> :		
Adresse :		
Code postal :	Localité :	Pays :
Téléphone :	Mobile :	Courriel :

Documents de référence de l'ULM

Code d'identification ULM ⁽³⁾ :	<table border="1"> <tr> <td>a</td><td>b</td><td>c</td><td>d</td><td>e</td><td>f</td><td>rév</td> </tr> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </table>	a	b	c	d	e	f	rév									
a	b	c	d	e	f	rév											
OU Code de référence du dossier technique ⁽⁴⁾ :	<table border="1"> <tr> <td>a</td><td>b</td><td>c</td><td>d</td><td>e</td><td>f</td><td>g</td><td>rév</td> </tr> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </table> <p><small>(pour dossiers constructeurs déposés avant sept. 1998)</small></p>	a	b	c	d	e	f	g	rév								
a	b	c	d	e	f	g	rév										
Appellation ou type :	N° de série de l'ULM :																
Marques d'identification :	<table border="1"> <tr> <td></td><td></td><td>-</td><td></td><td></td> </tr> </table> <p><small>à renseigner pour toute demande initiale suite à une mutation de propriété</small></p>			-													
		-															
Lieu d'attache :	<input type="checkbox"/> aérodrome <input type="checkbox"/> plateforme ULM <input type="checkbox"/> domicile (uniquement pour paramoteur)																
Département :																	
Activités particulières effectivement pratiquées (dépôt de MAP obligatoire) :																	
<small>Les activités particulières mentionnées doivent figurer sur la fiche d'identification</small>																	

Documents à joindre

<input checked="" type="checkbox"/> Première identification d'un ULM ⁽³⁾	<input type="checkbox"/> Original de la fiche d'identification DGAC	<input type="checkbox"/> Fiche de pesée ⁽⁵⁾	<input type="checkbox"/> Justificatif du paiement de redevance		
<input checked="" type="checkbox"/> Transformation d'identification provisoire en définitive	<input type="checkbox"/> Carte d'identification provisoire	<input type="checkbox"/> Demande de visa de fiche d'identification et attestation de sophistication	<input type="checkbox"/> Fiche de pesée ⁽⁵⁾	<input type="checkbox"/> Justificatif du paiement de redevance	
<input checked="" type="checkbox"/> Mutation de propriété	<input type="checkbox"/> Carte d'identification barrée avec mention vendu le [date]	<input type="checkbox"/> Fiche d'identification ou formulaire de référence du dossier technique	<input type="checkbox"/> Fiche de pesée ⁽⁵⁾	<input type="checkbox"/> Déclaration d'aptitude au vol	<input type="checkbox"/> Justificatif du paiement de redevance
et le cas échéant : <input type="checkbox"/> toutes les attestations de conformité après modification majeure ⁽⁶⁾ <input type="checkbox"/> les documents relatifs à la LSA					

⁽¹⁾ nom du représentant dans le cas d'une multipropriété. Joindre le formulaire de désignation d'un représentant.

⁽²⁾ cocher la case si la carte d'identification est demandée au nom de la raison sociale. Joindre si besoin le formulaire de demande d'inscription à « Mon espace ULM ».

⁽³⁾ sauf dans le cas d'une transformation d'une carte d'identification provisoire en définitive.

⁽⁴⁾ fournir l'attestation de radiation du registre dans le cas d'un aéronef immatriculé auparavant en CNSK ou CNRA.

⁽⁵⁾ sauf pour la classe 1 « Paramoteur ».

⁽⁶⁾ toute modification majeure doit faire l'objet d'une information de l'autorité compétente par l'envoi d'une copie de l'«attestation de conformité après modification majeure ULM».

Je déclare que l'ULM est apte au vol conformément aux dispositions de l'article 14 de l'arrêté du 23 septembre 1998 modifié relatif aux ULM.

Je dispose du dossier d'utilisation de l'ULM comprenant un manuel d'utilisation et un manuel d'entretien.

Date :

Signature :

A la réception du formulaire renseigné, le ministre chargé de l'aviation civile délivre au postulant la carte d'identification en précisant que :

- la carte est délivrée en considération de la déclaration du postulant et de la déclaration antérieure du titulaire de la fiche d'identification ou du formulaire de référence, sans que ces déclarations aient fait l'objet d'une vérification particulière par les services de l'aviation civile, et que le postulant assume donc en conséquence totalement les responsabilités associées ;
- en cas de fausse déclaration, le postulant est passible des dispositions de l'article 441-1 du code pénal ;
- le ministre chargé de l'aviation civile peut faire effectuer la surveillance qu'il juge nécessaire, par des personnes ou organismes habilités à cet effet, pour s'assurer de la conformité de l'ULM pour lequel la carte d'identification est délivrée.